rceing: Trois mois. . 13.50
Six mois. . 26.>>
Un an . . . 50.>>

Samedi 12 Juin 1880

Propriétatre-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Les abonnements et les annor reques à Roubaico, au bureau du à Lille, chez M. Ouanna, libraire, Place; à Paris, chez MM. Havas, Et C⁹, 34, rue Netre-Dame-des-lplace de la Bourse); à Bruc 10 prica da Pusatiera.

Faits divers:

UN NUMBRO 15 CENTIMES

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1880

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,

La France et l'Etranger, les frais de poste

Le prix des Abonnements est payable - Tout abonnement usqu'à réception d'avis contraire.

(Service gouvernemental)	11 JUIN	10 JUIN
3 0/0 . 3 0/0 amortissable 4 1/2 0/0	87 50 ./. 115 00	85 95 ./. 87 30 ./. 115 50 118 97 1/2
Service particulier	11 JUIN	10 JUIN
Act. Banque de France.	3400 00	3400 00
» Société générale	557 00	560 00
Crédit f. de France.	1280 00	1280 00
. Chemin autrichien.	603 00	607 00
» Lyon	1335 00	1335 00
» Est	740 00	742 00
» Ouest	800 00	000 00
» Nord	1650 00	1647 00
» Midi	1035 00	1027 00
» Suez	1028 00	1038 00
5 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Bang. ottom. (nouv.)	542 00	541 00
Londres court	25 33 00	
Créd. Mob. (act. nouv.)	690 00	685 00
Ture	11 22	11 20

DEPECHES COMMERCIALES

Change sur Londres, 4,86 25; change sur Paris, 5,18 12, 100. Cafe good fair, (la livre) 14 1/8, 14 3/8. Cafe good Cargoes, (la livre), 14 3/4, 15 »/». Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C°. présentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-

Narché fraide.
Ventes 600 b. Marché raide.
Liverpool, 11 juin.
Ventes 7,000 b. Marché ferme.
New-York, 11 juin.

Coton, 12 »/».
Recettes 15,000 b.
New-Orléans low-middling
Savannah

BULLETIN DU JOUR

Comme nous le faisions remarquer en constatant le résultat de l'élection de Lyon, la question de l'amnistie n'a pas été enterrée, comme on aurait pu le croire dans le scrutin de la Croix-Rousse: au contraire, la défaite de Blanqui semble avoir ranimé ses chances. Mais cette fois-ci elle se placerait sur un terrain tout nouveau où se pré-parerait la plus étrange des surprises. Voici en effet les bruits qui circulent dans les régions parlementaires. On sait que, sur l'initiative M.Louis Blanc, l'extrême gauche a décidé de faire une démarche auprès du gouvernement en vue de l'engager à profiter de la fête du 14 juillet pour ouvrir les portes de la France à tous les condamnés de la Commune qui ont été exclus jusqu'à ce jour des dernières mesures de clé-mence. Mais, ne voulant agir à peu près qu'à coup sûr, les députés de ce groupe ont fait pressentir le cabinet pour savoir quel serait l'accueil qu'il réserverait à leur proposition. Si nous sommes bien informés, M. de Freycinet après avoir consulté ses collègues du ministère, aurait répondu à ces ou-vertures officieuses, qu'il lui paraissait impossible de faire acte de pardon et d'oubli envers les insurgés de 1871, juste au moment où l'on se disposait à exercer contre les congrégations religieuses les plus extrêmes rigueurs.

Comment justifier tant d'indulgence d'un côté et tant de sévérité de l'autre sans soulever l'explosion de l'indignasans soulever l'explosion de l'indigna-tion publique ? Pour éviter ce révoltant contraste, M. le président du conseil aurait insinué qu'il n'y aurait qu'un moyen, celui d el'impartialité et de la conciliation. Les radicaux demandent nnistie au nom de l'apaisement, soit,

mais comment au nom de ce même apaisement refuser aux catholiques l'abandon ou au moins l'ajournement de l'exécution des décrets du 29 mars.

On voit, par ce raisonnement fort logique de M. de Freycinet, que le gouvernement sent aujourd'hui tout le poids des difficultés inextricables qu'il s'est mises sur les bras par sa malen-contreuse campagne contre les ordres religieux: aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à mesure que l'heure fatale ap-proche, il ait saisi avec empressement l'occasion de mettre fin à ses embar-

En résumé, M. de Freycinet aurait dit: « Vous me demandez l'amnistie, » eh bien! je vous l'accorde, mais » vous, en retour, ne me forcez pas à » appliquer avec une dangereuse ri-» gueur des lois tombées depuis long-

» gueur des lois tombees depuis tong-» temps en désuétude. » Voilà, d'après des renseignements puisés à la meilleure source, où en serait l'affaire. C'est sur le terrain de cette transaction que les tentatives d'entente sur l'amnistie vont se pourd'entente sur l'ammisne vont se pour-suivre entre le gouvernement et l'ex-trême gauche. Il va sans dire que les députés de ce groupe ont pris l'enga-gement de garder le plus impénétrable silence sur les pourparlers engagés; mais un secret qui a tant de confidents deviant le searet de policipielle; pous devient le secret de polichinelle; nous profiterons donc des indiscrétions qui ne peuvent manquer de transpirer de part ou d'autre pour tenir nos lecteurs au courant de ces intéressantes négo-

ciations.

Tout cela est assurément fort étran-Tout cela est assurement fort etran-ge et indique la bizarrerie de la situa-tion dans laquelle le gouvernement s'est laissé acculer par sa faiblesse et son imprévoyance. C'est sous la pres-sion des partisans de l'amnistie que le cabinet s'est porté à corps perdu dans la voie de la persécution religieuse; et voilà que maintenant il fait de la suspension de se riqueurs contre les suspension de ses rigueurs contre les ordres congréganistes la condition sine qua non de l'amnistie. Il y a dans ce chang ement d'attitude un aveu accablant; c'est la condamnation la plus éclatante des décrets du 29 mars!

La commission chargée de se prononcer sur les poursuites à exercer contre le duc de Padoue avait repoussé la demande du procureur général. La majorité de la Chambre, toujours rigoureuse envers les membres de la minorité, a rejeté les conclusions de la commission et autorisé les poursuites par 318 voix contre 138. La discussion a été marquée par un incident qui s'est élevé entre M. Jean David et Paul de Cassagnac, auquel le président de la Chambre s'est empressé d'appliquer la censure. On s'est remis ensuite à la loi sur l'administration de l'armée. A la fin de la séauce, M. A. Proust a dé-posé un rapport concluant au rejet de la proposition Gasté, tendant à la conversion du 5 0/0.

Derrière le rideau en France

Sous ce titre un peu fantaisiste, le cor-respondant parisien du Times vient d'adresser à ce-journal une lettre qui dépeint en traits fort justes la situation politique de la France sous le régime actuel. Pour le public, pour la masse même de la nation, ce régime se compose d'un président de la République, de deux Chambres et d'un ministère : voilà le gouvernement. En réalité, comme nous l'avons dit tant de fois, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Le Gouvernement

c'est M. Gambetta. M. de Biowitz dit avec seprit:

Ferry, frère du ministre de l'instruction publique.
Cet autre « Monsieur frère » a été obligé,

esprit:

« Les Parisiens qui ont l'habitude d'assister aux premières représentations de la Comédie-Française remarquent généralement un phénomène assez curieux. Dans une lege d'avant-seène, se trouve le président de la République; mais il est rare que les spectateurs dirigent leurs lorgnettes de son côté, et je n'ai jamais entendu, pendant les entr'actes, demander dans les couloirs ce qu'il pensait de la pièce. Mais au rez-de-chaussée, du même côté de la salle, il y a une loge grillée dans laquelle on n'aperçoit qu'une ombre; c'est vers cette loge et la personne presque invisible qui l'occupe que se dirigent les yeux du parterre et de l'orchestre pendant les entr'actes. On se demande ce que M. Gambetta pènse de la pièce; car c'est lui qui occupc régulièrement cette loge. »

Le Times assure que ce qui se passe dans le temple de M. Coquelin est l'image fidèle

le temple de M. Coquelin est l'image fidèle du gouvernement. L'opinion de M. Grévy ne compte pas plus dans la marche des affaires publiques que dans le succès des pièces du Théâtre-Français. C'est la loge grillée du Palais-Bourbon qui mène tout. D'après le *Times*, M. Grévy s'efface au point de disparaître, comme s'il était resté l'adversaire implacable de la fonction dont il est revêtu. « On ne voit son nom que sur ses cartes d'invitation.

M. Waddington avait essayé de résister à ce débordement de la personnalité de M. Gambetta; il y a échoué et il a été sacrifié. M. de Freycinet a-t-il essayé de reprendre la lutte? Le Times l'assure, et nous n'en croyons rien; mais là où nous sommes d'accord avec lui, c'est quand il affirme que le président actuel du conseil a déposé les ar-mes et qu'il subit docilement le despotisme de M. Gambetta, Toutefois, M. de Blowitz affirme que le président de la Chambre évite d'intervenir dans la politique géné rale, et qu'il se réserve seulement «ce qu'on peut appeler la direction suprême du fonctionnarisme en France. » Mais pourquoi M. Gambetta attache-t-il tant d'importance aux fonctionnaires? Voici la réponse du

aux ionecionnaries; voter la reponse du Times:

a Il vise à créer dans tout le pays une armée de fonctionnaires tout dévoués à sa personne et prêts à préparer son apothéose électorale. Le silence qu'il garde en ce moment compromet, dit-on, sa popularité; c'est possible. Mais quand viendront les élections générales, il reprendra ses tournées oratoires, et le scrutin aura lieu sous la triple influence de son autorité, de ses fonctionnaires et de son éloquence.

» Ce qu'il en attend, c'est une forte et docile majorité, disposée à se laisser guider par lui. Alors il sera le maître de sa destinée. M. Grévy ne lui sera pas un obstacle; car, selon l'expression d'un de ses ministres, il abdique tous les jours. Quand M. Gambetta pensera que son heure est venue, M. Grévy lui cédera la place. »

Bref, M. Gambetta cherche à se tailler une situation de premier consul. Personne ne lui fait obstacle en ce moment; l'ex-dic-

ne lui fait obstacle en ce moment; l'ex-dictateur de Tours et de Bordeaux trouve une nation docile, qui croit à son génie; mais si M. Gambetta réussit dans son entreprise, quelle singulière République nous aurons!

Un autre « Monsieur Frère »

Nos lecteurs ont gardé le souvenir de la loi sur le canal de la Bourne (Drôme) votée il y a quelques jours par la Chambre, et accordant, malgré les protestations de M.des Rotours, une garantie rétrospective d'intérêts à des obligations fort compromises par la constitution fâcheuse et le mauvais

état de la Compagnie.
On s'est demandé quel intérêt la majorité ou le gouvernement avait dans cette affaire scandaleuse.

Tout s'explique par la note suivante que nous lisons aujourd'hui dans la Civilisation:

Un des entrepreneurs est un certain

Et elle s'évanouit dans les bras de son

pour obtenir l'entreprise sans adjudication, d'acheter à la Compagnie une somme importante d'actions et d'obligations qui n'avalent pas trouvé de souscripteurs réguliers.

Pour donner de la valeur à ces titres de l'Etat.

C'est ce gulon a fait

l'Etat.
C'est ce qu'on a fait.
Bien des articles 7, bien des décrets du
23 mars, sont nécessaires pour détourner
l'attention publique de ces nouveaux tripotages.

Refus d'Estampille

On sait de quelle latitude la propagande du mal jouit, sous le regard indulgent—on pourrait dire bienveillani - de l'adminisration. Tout circule librement, et le cachet de l'estampille officielle s'étend sur des récits attaquant les ordres religieux. Pour n'en citer qu'un exemple, nous avons sous les yeux une brochure que nous avons dé-jà signalée, intitulée : La Vérité sur les Jésuites, revêtue de l'estampille du ministère de l'intérieur et que les vendeurs sont autorisés à crier dans les rues. Ce qu'on sait moins, ce sont les entraves apportées à la diffusion de la littérature honnête et chrétienne. A la veille du vote définitif de la loi sur le colportage, la Société Bibliographique avait soumis à la formalité exigée jusqu'à ce jour treize brochures de son ex-cellente Petite Bibliothèque variée à 15 cen-

Or, six d'entre elles, à la date du 2 juin - trois jours avant le vote de la loi par la Chambre des députés,— étaient l'objet d'un refus d'estampille. Trois d'entre elles avaient trait aux évènements de 1871 : le 18 mars 1871, la Mort de Mgr Darboy et le Massacre des dominicains d'Arcueil ; cela est conforme à la jurisprudence adoptée par le gouvernement et qui, en face de l'amnistie accordée aux hommes de la Commune, inter-dit la circulation des écrits racontant les assassinats des généraux et des otages. Mais voici qui est plus fort: l'estampille est refusée à une brochure racontant l'héroïque dévouement de Mgr de Bulzence, lors de la peste de Marseille, à une nouvelle du comte de Lafond: Un Médecin seus la Terreur, et un charmant récit : Ce que c'est qu'un Curé, dû à la plume de M. Louis Veuillot! Pareil fait se passe de commen taire.

La revue du 14 Juillet

Nous avons aujourd'hui un programme

Nous avons aujourd'hui un programme que nous pouvons regarder comme officiel de la fête militaire qui aura lieu le 14 juillet à Longchamps à l'occasion de la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée.

La prestation de serment ne figure pas dans ce programme, bien que quelques journaux, hier et ce matin, aient publié la formule du serment qui devait d'après leurs informations être exigée des officiers au moment ou le Président de la République leur remettrait le drapeau de leur régiment.

ment.

Cette omission du serment au programme n'est pas, croyons-nous, le résultat d'un oubli. Bon nombre d'opportunistes étaient d'avis, il est vrai depuis longtemps, de réintroduire le serment politique et pro-fessionnel dans l'armée. M. Gambetta, confessionnel dans l'armée. M. Gambetta, consulté par eux, avait exprimé un avis favorable sur les considérations qui lui avaient été présentées. Au nombre de ces considérations, neus trouvons les deux suivantes : la nécessité imposée de prêter le serment, fera plus pour l'épuration de l'armée que toutes les mesures que le mainistre de la guerre pourrait prendre. Dans l'armée, on regarde le serment comme une chose sérieuse qui engage; beaucoup de ceux qui ne sont pas républicains, plutôt que de prêter serment à la République, préféreront démissionner. Leur départ volontaire aura cet avantage qu'il ne pourra pas être mis à la charge du Gouvernement.

ger de nouveau le serment de l'armée. M. Testelin, l'un des promoteurs les plus agtifs de la mesure, se chargea de rédiger un projet de loi qu'il a présenté au Sénat.

Le général Farre a-t-il fait assez d'épurations dans. l'armée? Quelque autre metif est-il venn changer les dispositions des partisans du rétablissement du serment ? Leur a-t-on objecté que si le serment était rétabli pour l'armée seulement, celle ci seràtt disposée à y voir une ofiense ? Sest-ou heurlé à des difficultés d'autre nature? Nous ac voulons pas préciser, dit le Monifeur. Toujeuis est-il que, la prestation du serment ne parait plus devoir faire partie du programme de la fête de la distribution des drapeaux.

L'Esprit de destruction

Le législateur de 1791 avait solennelle-ment promis « de créer et d'organiser une instruction publique commune à lous les titoyens et gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes »

d'enseignement indispensables pour tous les hommes. »
Enseignement d'Etati expliquait alors Talleyrand. Il ne faut pas que « la raison publique » soit « à la merci de volontés éparses de la multitude souvent égarée. »
Il faut que l'Etat, « armé de toute la puissance de l'instruction et des lumières, prévienne et réprime les usurpations individuelles. »
La Bévolution ferma les colléges les

commission régénératrice de l'instruction publique.

Un siècle ne s'est pas encore écoulé, que les successeurs des conventionnels veulent recommencer cette œuvre insensée.

La loi de M. Paul Bert sur les lettre d'obédience votée par la Chambre des députés, et actuellement soumise au Sénat, exclut de l'enseignement primaire 47,000 maîtres et maîtresses. En même temps les établissements d'enseignement secondaire, tenus par des congrégations non autorisées, sont menacés d'une exécution sommaire.

Le Gouvernement annonce qu'il y mettra

menacés d'une exécution sommaire.

Le Gouvernement annonce qu'il y mettra des garnisaires et qu'il en dispersera les habitants par de nouvelles « dragonnades ».

Plus d'un million d'enfants se trouveront ainsi, du jour au lendemain, privés de leurs maîtres et de leurs maîtresses. Ceuxci, sans ressources, sans asile, ne pouvant plus exercer leur profession, donneront le spectacle, toujours si emouvant, d'une misère inméritée, reproche vivant pour un pays répondant à leur dévouement par l'ingratitude et par la brutalité.

Ceux qui accomplissent cette mauvaise action se font-ils illusion? En vain, depuis un an, les examens pour les brevets sont-

action se font-ils illusion? En vain, depuis un an, les examens pour les brevets sont-ils devenus une formalité dérisoire et les titres universitaires sont-il délivrés sans épreuve sérieuse à qui les demande, le personnel manque pour remplacer les religieux.

épreuve sérieuse à qui les demande, le personnel manque pour remplacer les religieux.

« Il nous faudra du temps, disait M. Jules Ferry le 8 juillet 1879, pour former un personnel énseignant suffisamment instruit, suffisamment nombreux. Avant toute chose, il faut que les écoles restent ouvertes; il faut que les petites filles apprennent à lire! »

Fermer den écoles, disait alors le ministre de l'instruction publique, ce serait aune faillite au premier, au plus sacré de nos devoirs. »

Aujourd'hui, M. Jules Ferry en a pris son parti. Il va faire cette faillite. On verra, sur toute la surface de la France, des troupes d'enfants ne sachant plus où apprendre à lire, les uns subissant l'ignorance du personnel improvisé que se procure le gouvernement par l'abaissement des examens, les autres faisant l'école buissonnière, puisque des gendarmes garderont la porte de l'école chréttenne où ils avaient l'habitude d'aller chercher des leçons d'obéissance, de discipline et de travail.

L'ignorance, la paresse, le désordre, plutôt que l'enseignement chrétien: voità la formule du programme actuelle de M. le

vienne et réprime les usurpations individuelles.»

La Révolution ferma les colléges, les universités; elle dispersa les congrégations enseignantes en confisquant leurs biens.

L'œuvre de destruction accomplie, elle décréta que tous les enfants, filles et garcons, sans distinction et sans exception, seraient élevés en commun aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevraient même nourriture, même vètement, mêmes soins.

D'un pareil décret à son exécution, la distance était grande. Les destructions et les confiscations consommées, le zèle de la Convention se ralentit. « On n'apprend plus à lire en France, » s'écriaient à la tribune de la Convention les membres de la commission régénératrice de l'instruction publique.

Le général baron Aymard, graud officier de la Légion d'honneur, avait été nommé gouverneur de Paris, en 1878, en remplacement du général de Ladmirault.

Il était venu alors s'installer avec sa mère et sa sœur au Louvre, cour Coulaincourt, leur laissant les appartements du rez-de-

FRUILLETON DU 12 JUIN

LA

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE III

A lui, dit Alice, sans hésiter. - Comment ! th écris à cet homme ! Et tu ne t'en caches pas!

- Pourquoi m'en cacherais-je? Je lui ai juré de l'épouser et je tiendrai mon serment. Je puis bien écrire à mon fiancé. - Ainsi, tu t'es engagée sans me con-

sulter! Et tu te figures que tu te marieras contre ma volonté! Tu est folle. Tu ignores donc qu'à ton age une jeune fille ne peut pas se passer du consentement de son ère... que la loi interdit à une mineure de disposer d'elle-même. Eh bien, ce consentement je te le refuse, entends-tu !

- Ah l cette fois, c'est trop fort, s'écria le banquier, rouge de colère. Tu oses me dire en face qu'à ta majorité tu te marieras malgre moi! Tu me braves! Eh bien, tu vas être punie par où tu as pêché. Sais-tu ce qu'il a fait ce joli monsieur que tu ap-

pelle s ton fiancé? - Rien qui soit indigne du nom qu'il

porte, je le jure.

- Ce n'est pas vrai

- Il a volé, répéta M. Dorgères en sou-Hier, je lui ai dit ce que je pensais de ses prétentions et je lui ai signifié que j'en-tendais ne pas le garder chez moi. Je lui ai offert de me représenter à l'étranger. Il a

refusé. - Il a bien fait.

- Laisse-moi achever. Tu parleras après pour ce gentilhomme, si tu te sens le cou-rage de le défendre quand je t'aurai raconré son histoire. Il a refusé, te dis-je, l'em-ploi que je lui proposais, il m'a déclaré qu'il n'avait pas besoin de ma protection,

et il est sorti fièrement de mon cabinet.

Je ne l'ai plus revu, mais il est revenu ici dans la soirée. Il s'est introduit dans le bureau et il a ouvert la caisse avec une fausse clé. Il y avait pris cinquante mille francs un coffret qui appartient au colonel

- Tu veux dire qu'on l'accuse de cette infamie, mais tu n'y crois pas. Interroge-le. Il n'aura pas de peine à se justifier.

- Il est parti, il s'est sauvé comme un voleur qu'il est, et il doit avoir passé la frontière. Je ne le poursuivrai pas. Il me suffit que ma maison soit débarrassée de ce drôle.

J'espère bien qu'il ne remettra jamais les pie ls en France. S'il y revient, tu seras libre de te deshonorer en l'épousant car je ne le ferai pas arrêter.

- Parti! murmura la jeune fille frappé e au cœur, parti sans m'expliquer la cause qui le décidait à s'éloigner... sans me dire

CHAPITRE IV

- Où me mènes-tu? demanda Jules Vignory à son ami Maxime qui lui avait pris le bras en le rencontrant sur le boulevard

et qui l'entraînait dans la rue de la Chaussée-d'Antin. C'était quelques jours après le vol. an soir vers dix heures, et Maxime venait sans doute de diner joyeusement, car il avait le

teint coloré et la parole facile.

— Dans un endroit où en s'amuse et où tu n'as jamais mis les pieds, je le parierais, répondit-il en riant.

- Je ne suis pas en train de m'amuser, dit Jules, et de plus, il est tard. Je vais t'accompagner un instant et rentrer chez

- Parbleu ! tu n'y es jamais, en train. Depuis la semaine dernière surtout, tu es triste comme un bonnet de nuit. - C'est que je n'ai pas sujet de me ré-

- Bon l je sais... la main coupée... la cassette du colonel et les cinquante mille francs... Eh! bien, quoi? mon oncle ne te soupçonne pas de les avoir emportés.

- Non, certes; mais ... - Et il ne sait pas que la mécanique de son coffre-fort a amputé une femme.

- C'est précisément cela qui m'inquiète. Le silen :e que tu m'as forcé de garder me pèse... maintenant surtout qu'on accuse ce malheureux Robert. - On n'a pas tort de l'accuser.

- Alors, tu crois qu'il est coupable?
- Je crois que, s'il ne l'était pas, il n'au-

rait pas décampé, comme il l'a fait, sans tambours ni trompettes. Et je crois aussi qu'un voleur ordinaire aurait tout pris. Ce gentilhomme s'est contenté de quelques billets de mille dont il avait besoin et qu'il espère rendre plus tard.

- Mais le coffret, qu'en veut-il faire ? - Pour répondre à ta question, il fau drait d'abord que je susse ce qu'il y a dans cette boite moscovite. Les secrets d'une femme très probablement, d'une femme qui était liée avec Carnoël.

Dans ce cas, tout s'expliquerait très-bien. Elle a d'abord essayé d'opérer elle-même, et l'essai ne lui a pas réussi... il lui a coûté sa main gauche... une jolie main, ma foi A propos, le journal ne se trompait pas.. exposer demain l'objet à la Morque Il y aura foule comme à una première des

Français, et j'y serai. Mais je reviens à mon raisonnement. Le coup ayant manqué, faute d'informations suffisantes, la dame a prié son ami de le recommencer.

Cornoël connaissait le moyen d'empêcher les crampons de fonctionner, Carnoël venait d'être chassé par mon oncle et n'avait plus rien à perdre. Il s'est chargé de l'entreprise et il l'a menée à bonne fin Il a remis la cassette à la personne qu'elle intéressait, et il a gardé l'argent, qui lui servira à faire fortune en Amérique ou

- C'est un roman que tu inventes là, et un roman invraisemblable, Robert n'avait pas de liaisons.

- Ou'en sais-tu ? - Il était et il est encore amoureux fou

de ta cousine. - Ça ne prouve rien. Il n'y a pas deux il a pu aimer une autre femme, et cette ancienne a pu conserver de l'empire sur lui. Il avait rompu avec elle, mais il subis-

sait toujours son influenc-... - Au point de se déshonorer pour lui être agréable! ta supposition n'a pas le sens commun.

- Mon cher, je ne me flatte pas de tout expliquer. Je cherche et je chercherai jusqu'à ce que je trouve.

Mais parle-moi donc un peu d'Alice. Je n'ai eu garde, depuis l'événement, de me montrer chez mon oncle, qui doit être de fort mauvaise humeur, et c'est à peine si u as daigné venir me voir une fois pour me raconter l'affaire en quelques mots.

Comment a-t-elle pris la triste aventure de son préféré, cette chère enfant ? — Fort à cœur, comme on devait s'y attendre. Elle a été très malade, et je crois

qu'elle n'est pas remise de la secousse qu'elle a reçue. J'ai à peine esé demander de ses nouvelles à M. Dorgères. — Je te reconnais bien là. Tu seras donc toujours le même, timide comme un collégien. Il faut oser, mon cher. Ta position est excellente. Mon oncle a des vues sur

toi, et ma cousine finira par s'apercevoir que tu vaux bien ce M. de Carnoël, qui s'est permis de faire à la caisse un emprunt Ces sortes de légèretés ne sont pas de celles qu'une jeune fille bien élevée peut

pardonner. Ah ! si on venait à décourvrir qu'il est

innocent, les choses changeraient de face. Le Carnoël passerait martyr et ses malphante dans le cœur de ma cousine. Sans compter que mon oncle se croirait pentêtre obligé de lui accorder la main de sa

fille, à titre de dédommagement. Mais nous n'en sommes pas là. Carnoël est en fuite. La place est libre; tâche de la prendre. Aide-toi, le ciel t'aidera. Et, pour

commencer, ne manque pas une seule des soirées du mercredi. — Je ne manquerai pas celle de demain. M. Dorgères a pris la peine de me rappeler que c'était son jour.

— Alors je viendrai pour te surveiller et

pour te soutenir. Ce n'est pas très gai ces petites fêtes, mais je pousse l'amitié jusqu'au dévouement.
Dis donc, est-ce que le colonel russe y

sera? Je ne serais pas fâché de m'aboucher avec ce boyard.

— Le colonel a dû partir le jour où il a

appris qu'on avait volé sa cassette. Je pensais te l'avoir dit.

— Où est-il allé ?

— Je l'ignore, mais je suppose qu'il s'est mis à la récherche de Robert. Il a demandé

une foule de renseignements sur lui et ll a déclaré qu'il se faisait fort de le retreuver. C'est même cette assurance qui a décidé ton oncle à ne pas déposer de plainte. -Ah lah lil veut aussi faire de la police,

le bon colonel. Je n'en suis pas très surpris, car je me figure qu'il est du métier. Il doit être chargé d'une mission secrète. N'importe l'je ne suis qu'un débutant, mais j'arriverai peut-être bon premier dans cette course au voleur.